



## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2022**

1 absent excusé. Sylver GENTE pouvoir donné à J.M. MORISSET

### **1 - APROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2022**

Vote à l'unanimité.

### **2 – AFFAIRES GENERALES**

#### **- Convention pêche**

M. BOUREAU président de l'association de pêche nous expose les raisons de la demande de convention amiable faite à la commune et argumente sur la nécessité de donner la possibilité aux gardes de verbaliser d'éventuels contrevenants sur les rives de la TRONNE dans les propriétés privées. Cette démarche est également motivée par une volonté de préserver les espèces, gérer l'empoisonnement ainsi que faire respecter l'éthique de la pêche.

Il est procédé à un vote du conseil : 2 contre, 1 abstention, 8 pour. Mme Le MAIRE pourra donc signer cette convention à l'amiable.

#### **- Réunion VALECO du 15 juin**

Jean Michel MORISSET anciennement référent pour la commune expose les différents points évoqués lors d'une réunion à la Mairie le 15 juin 2022 en présence des MM NEDELEC et LEGENDRE.

Il en ressort que le SIEOM se substitue à VALECO pour le ramassage laissant augurer une augmentation possible du coût pour la commune. Par ailleurs un tri sélectif porte à porte pour les plastiques et petits cartons (poubelle jaune) sera mis en place d'ici début 2023. Les fréquences de ramassage seront également modifiées. Pour l'instant rien n'est encore précisément défini. Sujet d'actualité à suivre.

#### **- Délibération approbation du PCS**

Le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE déjà évoqué lors des derniers comptes rendus, est un dossier qui doit être obligatoirement et officiellement remis par les Mairies à la Préfecture. Il définit les rôles, les actions à mener par Le Maire et le conseil municipal en cas de catastrophe, accident grave ou inondations entre autres. Il avait été présenté au public et est consultable à la Mairie.

Après mise à jour et lecture il est procédé au vote : vote à l'unanimité.

### **3 – FINANCES**

#### **- Décision modificative n°1 : site internet**

Le conseil municipal doit voter une décision modificative concernant le site internet dont l'hébergement revient dorénavant à la commune. Le coût sera de 86,26 € par an à la société OVH.

Il est procédé au vote : voté à l'unanimité.

#### **4 – RESSOURCES HUMAINES**

- Mme le Maire nous informe du départ de notre secrétaire de Mairie fin 2022. Un recrutement a donc été lancé auprès du centre de gestion départemental.

#### **5 – COMMISSION EGLISE : point sur la dernière réunion.**

- Jean Yves GONIDEC et Alix de LAUBIER nous informent sur l'avancement de leurs démarches dans le cadre de subventions et autres aides financières pour la remise en état de l'église. Rappelons que les communes sont obligées par la loi d'entretenir et réparer ces édifices. Contacts pris avec la DRAC d'Orléans, le conseil départemental. Il s'avère que tout doit partir d'une expertise préalable. Sur les bases de cette expertise, des devis devront être établis et seulement après le dossier pourra être pris en considération. Compte tenu de l'importance de ce chantier, il prendra certainement plusieurs années. Un premier devis pour l'expertise a été communiqué par Jean-Yves à la DRAC. La commission explore également les pistes d'un mécénat, la Fondation du Patrimoine, la Fondation Stéphane BERN.

#### **6 – CCBVL**

- Jean Yves GONIDEC a assisté au dernier conseil communautaire. Vote de budgets, décisions comptables, RH etc. A partir de 2023, les subventions aux apprentis « meilleur ouvrier de France », les subventions pour l'installation d'entreprises, travaux etc. seront supprimées par manque de budget.
- Par ailleurs l'état se désengage vis-à-vis de la Loire, des études ont été faites concernant les conséquences en cas de crues. Les tenants et les aboutissants ont été détaillés. Vote de l'assemblée contre car manque de clarté dans les exposés. Un autre sujet a été abordé : le dossier concernant les bâtiments de stockage pour la société PANHARD, dernier volet logistique de la zone de MER. Ce projet, dont l'instruction est terminée se voit stoppé face à une association qui s'y oppose.

#### **7 – POINT TRAVAUX : subventions**

- Comme déjà indiqué dans le compte rendu de la réunion de janvier 2022, les subventions DSR et DETR ont été débloquées et conformément aux projets seront utilisées pour entre autres le remplacement de la porte d'entrée du logement communal, le parafoudre et la réparation du toit de l'église, remise en état de la toiture du lavoir des coteaux.

**Deux sujets ont été rajoutés à l'ordre du jour.**

#### **8 - PLUI**

- Bertrand POMMIER informe de l'évolution du PLUI et de l'incidence des décisions prises en préfecture et la volonté de ne plus faire proliférer des lotissements en identifiant et aménageant des parcelles dites « dents creuses » existant dans les communes. Ce projet sera sûrement plus amplement développé à l'issue d'une réunion qui doit se dérouler avec les autorités compétentes le 27 juin 2022.

## 9 - Aménagement rue du bourg.

- JY GONIDEC sollicite l'autorisation d'aménager à ses frais la partie de la rue du bourg riveraine de sa maison. Plantations, pavés et éclairage selon un plan qu'il fournit. Ce projet pour pouvoir être réalisé doit faire l'objet d'un vote informel du conseil municipal. JY GONIDEC quitte la salle, le conseil délibère et fait part de plusieurs remarques techniques (passage du véhicule des ordures ménagères, d'un éventuel autocar, etc.) et éthiques. Il est procédé à un vote : 2 abstentions, 8 pour (10 votants car JY GONIDEC ne prend pas part au vote).

## 10 - INFORMATIONS DIVERSES

- Déplacement d'un chemin communal  
François DAUBIGNY fait part de la demande d'un cultivateur du TERREUX Monsieur PITOU qui souhaite déplacer un chemin sur des terres situées sur COUR SUR LOIRE. Plans à l'appui cela ne gêne en rien la circulation qui n'est que son accès et permettrait à notre commune de percevoir un complément de fermage correspondant à la surface d'un autre chemin qui de ce fait serait supprimé et transformé en cultures.  
Après discussions et débat, il a été convenu qu'un courrier d'accord serait fait au demandeur.
- **Syndicat de lagunage**  
Les travaux de curage vont débuter le 27 juin 2022.
- **14 juillet**  
La « Garden Party » aura lieu avec orchestre, apéritif soit sur le quai de Loire soit à la salle des associations selon le temps.  
Compte tenu des restrictions de budget une discussion est menée concernant le concept de cette cérémonie Républicaine et savoir s'il serait possible et opportun que chaque invité apporte un plat à partager.
- **STE RADEGONDE**  
Cette cérémonie est bien sûr au programme des festivités estivales de la commune, Alix de LAUBIER propose de se charger de son organisation.
- **Cinéma en plein air.**  
La séance aura bien lieu le 16 juillet 2022 sur le quai de Loire à la nuit tombante. La commune est de nouveau sollicitée pour assurer une partie de l'intendance. JY GONIDEC, des conseillers municipaux présents et des bénévoles seront sur le pont.
- **Toilettes sèches**  
Quelqu'un a eu l'idée de proposer l'installation de « toilettes sèches » sur le bord de la Loire. Reste à savoir où, comment et surtout qui en assurera le nettoyage et remplacement de la sciure.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h